



## Emploi d'avenir je n'ai aucune formation

Par **yannismess**, le **13/03/2017** à **12:02**

Bonjour

Je suis diplômé et en emploi d'avenir depuis bientôt un an, en effet ma première année se termine dans un mois et demie

Contrat cdd renouvelable deux fois.

Sur mon contrat il est écrit et coché dans la partie action de formation:

adaptation au poste de travail

acquisition de nouvelles compétences

cela en externe.

Mais voilà, je n'ai eu AUCUNE formation, RIEN, zéro.

En contrepartie un collègue, présent depuis 15 mois, a pût passer trois formations (caces etc...)

Que dois-je faire?

Je n'ai pas envie d'insister, mon boulot c'est de me lever et d'être présent. (étant diplômé et connaissant mon métier je fait bien mon travaille et c'est reconnu par mon supérieur)

je ne vais pas organiser mon propre suivi? Ce n'est pas le "deal"

alors que dois-je faire? Je ne peux rompre (pas de droit chômage) je ne veut pas renouveler mon contrat dans ces conditions.

(comme eux, ne l'aurait pas renouvelé si je ne respectait pas ma part)

Je travaille dans une mairie, nous somme (rien que dans mon service, deux emploi avenir en 35 heures et il y'a 6 CUI en 25 heures)

comment me défendre?

merci de m'avoir lu et merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **13/03/2017** à **12:41**

Bonjour,

Vous auriez pu prévenir l'autorité de tutelle que les conditions de l'emploi d'avenir n'était pas respecté mais a priori, vous avez le droit de ne pas renouveler le contrat tout en étant indemnisé pour le chômage, il faudrait vous informer éventuellement auprès des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...